

**RAPPORT D'ESSAIS - N° :** 22-005-321642-1-V-1

**COMMUNE DE QUEVEN**

Cuisine Centrale

Mairie

56530 QUEVEN

Dossier N°: 2022-335-01459-321642

Prélevé par: CLIENT

Date de réception: 01/12/2022

Heure d'arrivée: 18:00

Date de début d'analyse: 02/12/2022

Mode d'acheminement: Service collecte Inovalys

Dans le cadre de: Auto-contrôle de suivi de la qualité

Réception: Réfrigéré

Lieu de prélèvement: CUISINE CENTRALE

Numéro de lot:

Date de fabrication: 01/12/2022 DLC \ DDM:

Sauf mention particulière, si le LDA56 n'a pas effectué le prélèvement, le client est responsable des informations relatives aux caractéristiques de l'échantillon

Plan d'analyses: CE 2073/2005 Aliments prêts à consommer pouvant favoriser le développement de L. monocytogenes

Facturation à : COMMUNE DE QUEVEN

56530 QUEVEN

Copie résultats à :

N° échantillon:	22L15041	22L15042	22L15043	22L15044	22L15045
Référence de l'échantillon:	SALADE DE PATES AU SURIMI N°1	SALADE DE PATES AU SURIMI N° 2	SALADE DE PATES AU SURIMI N° 3	SALADE DE PATES AU SURIMI N° 4	SALADE DE PATES AU SURIMI N° 5
Date de début d'analyse:	02/12/2022	02/12/2022	02/12/2022	02/12/2022	02/12/2022
Listeria monocytogenes (RLM énumération) (*) euil : 100 /g Méthode BRD 07/05 - 09/01	< 100 /g	< 100 /g	< 100 /g	< 100 /g	< 100 /g
Listeria monocytogenes (RLM recherche) (*) euil : Non détecté /25g Méthode BRD 07/04 - 09/98	Non détecté /25g	Non détecté /25g	Non détecté /25g	Non détecté /25g	Non détecté /25g

NE : Nombre Estimé; (#) Le micro-organisme est présent, mais avec moins de (4xd) micro-organismes par g ou ml

Observation:

Conclusion:

**Qualité satisfaisante**

Par rapport aux seuils précisés sur ce rapport, aux critères réglementaires et/ou tout autre source documentée

Lorient, le 06/12/2022 08:20:41

Réimprimé le 06/12/2022 08:22:36 P1/1

Responsable du laboratoire de microbiologie alimentaire

Miguel MARTIN

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale et après accord du LDA 56. Il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. La conclusion ne tient pas compte de l'incertitude associée aux résultats.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par le symbole (\*). Le laboratoire n'étant pas accrédité pour la réalisation des plans d'échantillonnage, la conclusion n'est pas rendue sous accréditation.